

Caractéristiques du logement

Grille Domiscore

Avis du Haut Conseil de la santé publique https://www.hcsp.fr/Explore.cgi/avisrapportsdomaine?clefr=772

Toute reproduction ou utilisation du Domiscore devra mentionner son origine : *Document du Haut Conseil de la santé publique*. Son texte ne peut être amendé que par le HCSP.

Le Domiscore est un outil permettant d'évaluer un habitat selon son impact potentiel, positif ou négatif, sur la santé et le bien-être de ses occupants. C'est un outil de promotion d'un habitat favorable à la santé mais aussi de repérage de situations d'habitation à risque, à la disposition de tous les acteurs du logement. Afin d'accompagner l'évaluateur, les modalités d'évaluation et de calcul du score sont présentées dans les annexes d'aide au remplissage de la grille.

Le Domiscore est un outil simple de remplissage ne nécessitant pas de compétences particulières en matière d'habitat. Il est anonyme et ne nécessite pas de recueillir des informations personnelles concernant l'occupant.

Type Profil ○ Logement collectif O Logement social O Logement individuel O Logement privé Zone **Occupant** O Milieu urbain O Propriétaire occupant ○ Locataire ○ Autre **Territoire** Outre-mer ○ Métropole Typologie (studio, T2 ...):

	Prot	ection phys	ique	
	(le plus favorable)	1	2	(le plus défavorable)
1. Solidité du				
bâtiment (extérieur du logement/ structure)	De visu : stabilité et fonctionnalité de tous les éléments Protection du	Un élément non valide Préciser lequel :	Deux éléments non valides Préciser lesquels :	Plus de deux éléments non valides Préciser lesquels :
Toits, charpentes, façades/ murs extérieurs, couverture, gouttières	ruissellement, des nfiltrations et des remontées d'eau			
	ler à un signalement aux autor élément non valide est structur			
2. Solidité des				
éléments propres au logement	De visu, stabilité et fonctionnalité de tous les éléments	Un élément non valide Préciser lequel :	Deux éléments non valides Préciser lesquels :	Plus de deux éléments non valides Préciser lesquels :
Planchers, plafonds, escaliers, murs intérieurs, fenêtres, canalisations, mezzanines				
En cas de score 2 ou 3, procéd	ler à un signalement aux autor	ités compétentes dans les meil	lleurs délais	
3. Sécurité des				
éléments du logement Fenêtres, balcons, gardes corps, rambardes	Eléments de prévention des chutes de personnes et d'ouvrages en bon état ou pas de risques constatés	Non concerné		Eléments de prévention des chutes de personnes en mauvais état ou absence d'éléments de prévention sur un ou plusieurs ouvrages
En cas de score 2 ou 3, procéd	ler à un signalement aux autor	ités compétentes dans les meil	lleurs délais	
4 Drahashian risaus				
4. Protection risque naturel (inondation ou mouvement de terrain) Voir la carte ici	Logement situé en dehors d'une zone à risque* *inondation et mouvement de terrain	Logement situé dans une zone à risque + risque inondation faible (probabilité de crue faible) + plan de prévention des risques mouvements de terrain approuvé	Logement situé dans une zone à risque avec organisation prévue pour le gérer, pas de pièces de vie en RDC en zone inondable, étude géotechnique et mesures de protection en zone de mouvement de terrain	Logement en zone à risque (inondation ou mouvement de terrain) et absence de mesures de protection
5. Protection risque technologique	Habitat non situá dans la	Habitat non situé dans le	Habitat dans la návimàtra	Habitat dans la névimètre
Voir la carte ici	Habitat non situé dans le périmètre d'un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) + Absence d'installation classée dans un rayon de 1 000 m et d'installations rejetant des polluants dans un rayon de 5 000 m et de sites pollués ou potentiellement pollués dans un rayon de 500 m	Habitat non situe dans le périmètre d'un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) + Présence d'installations classées dans un rayon de 1 000 m ou d'installations rejetant des polluants dans un rayon de 5 000 m ou de sites pollués ou potentiellement pollués dans un rayon de 500 m	Habitat dans le périmètre d'un plan de prévention des risques technologiques (PPRT)	Habitat dans le périmètre d'un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) et présence de sites pollués ou potentiellement pollués dans un rayon de 500 m

6. Protection incendie Le logement est équipé de Le logement est équipé de Le logement est équipé de Le logement n'est pas détecteurs avertisseurs détecteurs avertisseurs détecteurs avertisseurs équipé de détecteurs autonomes de fumée autonomes de fumée autonomes de fumée avertisseurs autonomes de fumée Le logement peut être Le logement peut être mais présente l'une des évacué facilement et en évacué facilement et en caractéristiques suivantes : ou toute sécurité et possède toute sécurité et possède - Accessibilité difficile aux dispositifs et engins de une capacité de une capacité de Le logement est équipé de confinement du feu confinement du feu secours détecteurs avertisseurs (présence de portes) (présence de portes) Evacuation complexe autonomes de fumée mais présente au moins deux (une seule sortie, étroite, Le bâtiment est facilement Le bâtiment est facilement non protégée, pas de des caractéristiques accessible aux engins et accessible aux engins et fenêtre ...) suivantes: dispositifs de secours dispositifs de secours Absence de disjoncteur Accessibilité difficile aux avec différentiel ou dispositifs et engins de Le logement ne présente Le logement présente l'un présence de fils à nu secours aucun des facteurs de des facteurs de risque Raccordements Evacuation complexe incendie ci-après: risque incendie ci-après : inadéquats (alimentation (une seule sortie, étroite, cheminée non entretenue, cheminée non entretenue, et évacuation) d'appareils non protégée, pas de VMC défaillante, tuyau gaz VMC défaillante, tuyau gaz à gaz fenêtre ...) Absence de disjoncteur périmé périmé avec différentiel ou présence de fils à nu Raccordements inadéquats (alimentation et évacuation) d'appareils à gaz

En cas de score 2 ou 3, procéder à un signalement aux autorités compétentes dans les meilleurs délais

Score de la thématique :

Électricité					
	(le plus favorable)	1	2	(le plus défavorable)	
7. Présence de					
l'installation électrique	Raccordement de toutes les pièces	Raccordement de la se cuisine insuffisant pou Non concerné fonctionnement des principaux équipemen la vie quotidienne			
En l'absence d'installation élec	trique ou en cas de score 3, pro	océder à un signalement aux a	utorités compétentes dans les	meilleurs délais	
8. État de					
8. Etat de l'installation électrique	Diagnostic ne relevant aucune non-conformité En l'absence de diagnostic : aucun risque manifeste observé (prise à nu, fils dénudés, installation manifestement ancienne ou dangereuse)	Non concerné	Risques faibles mentionnés dans le diagnostic En l'absence de diagnostic : observations rares et isolées de prises à nu ou de fils dénudés	Risques élevés mentionnés dans le diagnostic En l'absence de diagnostic : présence de plusieurs prises à nu, de fils dénudés, ou d'une ou plusieurs installations manifestement anciennes ou dangereuses	

En cas de score 3, procéder à un signalement aux autorités compétentes dans les meilleurs délais

		Eaux		
	(le plus favorable)	1	2	(le plus défavorable)
9. Système d'évacuation des eaux usées	Ensemble des équipements (éviers, lavabos, toilettes, douches, baignoires) reliés à un système d'évacuation des eaux usées collectif ou autonome* fonctionnel *non relié aux égouts	Ensemble des équipements reliés à un système d'évacuation des eaux usées collectif ou autonome, mais signes de dysfonctionnement occasionnels (reflux, odeurs au niveau des points d'eau) ou Système d'évacuation individuel non contrôlé	Système d'évacuation des eaux usées avec signes de dysfonctionnement récurrents	Absence de système d'évacuation des eaux usées avec déversement dans les milieux extérieurs

En cas de score 3, procéder à un signalement aux autorités compétentes dans les meilleurs délais

10. Accès à l'eau potable		Présence d'un point d'accès à l'eau potable dans certaines pièces d'eau	Présence d'un seul point d'accès à l'eau potable dans le logement	Absence de point d'accès à l'eau potable dans le logement
En cas de score 3, procéder à 1	un signalement aux autorités c	ompétentes dans les meilleurs	délais	
11. Accès à l'eau chaude		Présence d'un point d'accès à l'eau chaude dans la salle de bain et la cuisine mais eau tiède	Présence d'un point d'accès à l'eau chaude dans la salle de bain ou la cuisine	Absence de point d'accès à l'eau chaude dans le logement

Installations sanitaires				
	(le plus favorable)	1	2	(le plus défavorable)
le	Présence de toilettes dans e logement utilisables et lans une pièce isolée	Présence de toilettes dans le logement mais mal isolées vis-à-vis des pièces de vie ou de la cuisine	Toilettes dans le logement défaillantes ou inutilisables ou Présence de sanitaires accessibles à l'extérieur du logement	Absence de toilettes accessibles dans le logement et dans l'enveloppe de l'immeuble

13. Salle d'eau ou				
de bain	Présence d'une salle d'eau ou de bain dans le logement utilisable et dans une pièce isolée avec une baignoire ou une douche	Présence d'une salle d'eau ou de bain dans le logement mais mal isolée vis-à-vis des pièces de vie	Présence d'une salle d'eau ou de bain dans le logement mais défaillante ou inutilisable ou Présence d'une salle d'eau ou de bain accessible à l'extérieur du logement	Absence de salle d'eau ou de bain comprenant une douche ou baignoire accessibles dans le logement et dans l'enveloppe de l'immeuble

Conditions thermiques					
	(le plus favorable)	1	2	(le plus défavorable)	
14. Maîtrise du froid					
Si non pertinent au regard de la zone géographique, ne pas remplir et cocher ici	Présence d'un système naturel* ou artificiel de régulation du froid fonctionnel et suffisant *isolation thermique, protection des fenêtres, puits nordique	Présence d'un système naturel ou artificiel de régulation du froid fonctionnel mais insuffisant + froid ressenti	Présence d'un système naturel ou artificiel de régulation du froid défaillant + froid ressenti	Absence d'un système naturel ou artificiel de régulation du froid + froid ressenti	
En cas de score 3, procéder à	un signalement aux autorités c	ompétentes dans les meilleurs	délais		
15. Maîtrise de la chaleur Si non pertinent au regard de la zone géographique, ne pas remplir et cocher ici	Présence d'un système naturel* ou artificiel de régulation de la chaleur fonctionnel et suffisant *isolation thermique, protection des fenêtres, présence de volets, possibilité de ventilation nocturne, puits provençal	Présence d'un système naturel ou artificiel de régulation de la chaleur fonctionnel mais insuffisant + chaleur ressentie	Présence d'un système naturel ou artificiel de régulation de la chaleur défaillant + chaleur ressentie	Absence d'un système de régulation de la chaleur + chaleur ressentie	
16. Isolation thermique Si pas de diagnostic ou diagnostic inconnu ne pas remplir et cocher ici	DPE étiquette énergie AB	DPE étiquette énergie C	DPE étiquette énergie DE	DPE étiquette énergie FG	

Plomb et dimension des pièces					
	(le plus favorable)	1	2	(le plus défavorable)	
17. État des surfaces : risque plomb Si immeuble construit avant 1949 et pas de diagnostic ne pas remplir et cocher ici	Immeuble construit après 1975 ou Logement avec un diagnostic plomb négatif	Immeuble construit avant 1975 + pas de diagnostic disponible + peinture en bon état (y compris dans les parties communes)	Immeuble construit avant 1975 + diagnostic plomb positif + peinture en bon état (y compris dans les parties communes)	Diagnostic plomb positif + peinture écaillée dans le logement ou les parties communes	

Procéder à un signalement aux autorités compétentes dans les meilleurs délais en cas de score 2 ou 3, ou en cas de diagnostic absent lorsque l'immeuble est construit avant 1949

18. Dimension des				
pièces	Présence d'au moins une pièce de vie de 9 m² minimum et présentant une hauteur sous plafond d'au moins 2,50 m et un volume habitable d'au minimum 22,5 m³	Présence de plusieurs pièces de vie de 9 m² minimum et présentant une hauteur sous plafond d'au moins 2,20 m et un volume habitable d'au minimum 20 m³	Présence d'une pièce de vie de 9 m² minimum et présentant une hauteur sous plafond d'au moins 2,20 m et un volume habitable d'au minimum 20 m³	Absence d'une pièce de vie de 9 m² minimum et présentant une hauteur sous plafond d'au moins 2,20 m et un volume habitable d'au minimum 20 m³

En cas de score 3, procéder à un signalement aux autorités compétentes dans les meilleurs délais

Score de la thématique :

Déchets				
	(le plus favorable)	1	2	(le plus défavorable)
19. Stockage et collecte des déchets	Présence d'un espace de stockage des déchets* et collecte régulière *local poubelle pour le collectif ou stockage séparé des pièces de vie pour l'individuel (garage ou extérieur)	Présence d'un espace de stockage des déchets, mais entretien dégradé ou collecte limitée (en fonction de la fréquence fixée par la zone)	Présence d'un espace de stockage des déchets, mais entretien dégradé et collecte limitée (en fonction de la fréquence fixée par la zone)	Absence d'espace de stockage des déchets ou absence de collecte

	Air intérieur					
	(le plus favorable)	1	2	(le plus défavorable)		
20. Aération						
	Présence de fenêtres facilement ouvrables dans toutes les pièces de vie	Présence de fenêtres mais possibilités d'ouverture limitées par dysfonctionnement ou encombrement dans l'une au moins des pièces de vie	Présence de fenêtres mais dysfonctionnement ou encombrement important rendant l'ouverture impossible dans l'une au moins des pièces de vie	Absence de fenêtres dans toutes ou partie des pièces de vie		
21. Ventilation						
21. Ventuation	Présence d'une ventilation naturelle ou mécanique fonctionnelle en continu* dans toutes les pièces d'eau	Absence de ventilation naturelle ou mécanique fonctionnelle en continu dans une des pièces d'eau	Absence de ventilation dans toutes les pièces d'eau	Absence totale de ventilation dans le logement		
	*VMC en état de marche, bonnes prises d'air visibles basses et hautes, présence et état d'aérateurs au-dessus des fenêtres ou intégrés aux fenêtres					
22. Moisissures et humidité	Absence d'humidité	Présence d'humidité mais pas de moisissures (hors joints)	Présence de moisissures dans les pièces d'eau uniquement ou entre 0,2 et 1m² dans les pièces de vie du logement (hors joints)	Présence de moisissures supérieures à 1m² pour l'ensemble des pièces du logement (hors joints)		
23. Radon Voir la carte ici	Valeurs mesurées du radon inférieures à 100 Bq/m³ ou Logement situé en commune référencée 1 par l'IRSN (risque faible) ou Logement en étage dans une commune référencée 2 ou 3 par l'IRSN	Valeurs mesurées du radon entre 100 et 300 Bq/m³ ou Logement en RDC situé en commune référencée 2 par l'IRSN (risque potentiel	Valeurs mesurées du radon entre 300 et 1 000 Bq/m³ ou Logement situé en commune référencée 3 par l'IRSN (risque important) + logement en sous-sol ou RDC avec un équipement permettant l'évacuation du radon	Valeurs mesurées du radon supérieures à 1000 Bq/m³ ou Logement situé en commune référencée 3 par l'IRSN (risque important) + logement en sous-sol ou RDC sans dispositif d'évacuation connu		
24. Amiante Si pas de diagnostic ou diagnostic inconnu ne pas remplir et cocher ici	Absence d'amiante dans le logement (et les parties communes le cas échéant)	Absence d'amiante dans le logement, mais présence dans les parties communes avec obligation d'évaluation périodique	Présence d'amiante dans le logement et obligation d'évaluation périodique	Présence d'amiante dans le logement et obligation ou recommandation de retrait		

25. Monoxyde de				
carbone	Absence d'équipement utilisant un combustible carboné (bois, granulé, charbon, gaz, pétrole)	Présence d'une cuisinière à gaz ou Présence d'un autre équipement fonctionnel utilisant un combustible carboné avec ventilation ou détecteur de CO + contrat d'entretien de l'équipement et/ou de ramonage du conduit de fumée	Présence d'un équipement fonctionnel (hors cuisinière au gaz) utilisant un combustible carboné avec ventilation ou détecteur de CO + absence de contrat d'entretien de l'équipement et/ou de ramonage du conduit de fumée	Présence d'un équipement fonctionnel utilisant un combustible carboné + absence de ventilation ou de détecteur de CO + absence de contrat d'entretien d'équipement et/ou de ramonage du conduit de fumée

Exposition aux nuisances environnementales dans l'air et les sols				
	(le plus favorable)	1	2	(le plus défavorable)
26. Pollution				
atmosphérique	Logement situé dans une	Logement situé dans une	Logement situé dans une	Logement situé dans une
Si pas de carte stratégique locale ou non connue ne pas remplir et cocher ici	zone présentant un indice de qualité de l'air « très bon » (1 ou 2)	zone présentant un indice de qualité de l'air « bon » (3 ou 4)	zone présentant un indice de qualité de l'air « moyen » ou « médiocre » (5, 6 ou 7)	zone présentant un indice de qualité de l'air « mauvais » ou « très mauvais » (8, 9 ou 10)
Voir la carte ici (l'indice annuel est considéré)				
27. Pesticides				
27.1 esticides	Absence d'activité agricole avec épandage aérien de pesticides dans un rayon < 500m	Présence d'activité agricole avec épandage aérien de pesticides dans un rayon de 500 m à 50 m	Présence d'activité agricole avec épandage aérien de pesticides dans un rayon de 50 m à 10 m	Présence d'activité agricole avec épandage aérien de pesticides dans un rayon < 10 m
28. Sols* extérieurs				
Voir la carte ici	Pas de risques constatés ou connus tenant aux sols (pollution, solidité)	Sols présentant des risques maîtrisés (traitements effectués)	Sols présentant des risques	Logement construit sur un site référencé dans la base BASIAS
*Nota : il s'agit du sol sur lequel est construit le bâtiment ou en voisinage immédiat (sauf voirie et trottoir)				

Bruit				
	(le plus favorable)	1	2	(le plus défavorable)
29. Nuisances sonores intérieures*	Abassas da busit	Danasation de la mite	Demonstrate for supports do	Demonstrate for manufacture
*Nota : il s'agit du bruit généré par la présence de voisins, équipements ou réseaux (VMC, climatisation, évacuation des eaux)	Absence de bruit	Perception de bruits ponctuels supportables	Perception fréquente de bruits entraînant une gêne importante (ex : pour dormir ou le travail scolaire)	Perception fréquente de bruits entraînant une gêne importante et ayant entrainé une action de l'occupant (médiation, plainte, travaux d'isolation envisagés)
30. Nuisances				
sonores extérieures* *Nota: la circulation	Absence d'activité bruyante en proximité	Présence d'activité bruyante en journée, bruit modéré et/ou isolation phonique de qualité, sans	Présence d'activité bruyante en journée, soirée ou nuit, faible isolation phonique, sans gêne	Présence d'activité bruyante en journée, soirée ou nuit, faible isolation phonique avec gêne
routière est considérée		gêne ressentie (fenêtres fermées)	ressentie (fenêtres fermées)	ressentie (fenêtres fermées

Éclairage					
	(le plus favorable)	1	2	(le plus défavorable)	
31. Nuisances lumineuses extérieures	Absence de nuisances lumineuses extérieures nocturnes + possibilité d'occultation	Absence de nuisances lumineuses extérieures nocturnes mais absence de possibilité d'occultation ou Présence de nuisances lumineuses extérieures + possibilité d'occultation	Présence de nuisances lumineuses extérieures + possibilité d'occultation absente ou insuffisante	Présence de nuisances lumineuses extérieures continues + possibilité d'occultation absente ou insuffisante	
32. Éclairage naturel des pièces	Éclairage naturel suffisant dans toutes les pièces (ex : pouvoir lire)	Éclairage naturel suffisant dans les pièces de vie	Éclairage naturel insuffisant dans une pièce de vie	Éclairage naturel insuffisant dans plusieurs pièces de vie ou Absence d'éclairage naturel dans au moins une pièce de vie	
33. Éclairage artificiel des pièces	Présence d'un éclairage artificiel direct et suffisant dans toutes les pièces	Non co	oncerné	Absence d'un éclairage artificiel direct dans au moins une pièce ou dans les circulations (couloirs, escaliers)	

34. Éclairage* de				
l'accès au logement de nuit	voirie jusqu'à l'entrée du logement, de l'accès à la	Éclairage suffisant de l'accès à la porte d'entrée, de la porte d'entrée (et des	Éclairage suffisant de la porte d'entrée (et des parties communes le cas	Absence d'éclairage sur l'ensemble de l'accès au logement
*constant ou seulement lors du passage	porte d'entrée, de la porte d'entrée (et des parties communes le cas échéant)	parties communes le cas échéant) mais pas de la voirie d'accès au bâtiment	échéant) mais pas de la voirie d'accès au bâtiment ni de l'accès à la porte d'entrée	

Nuisibles				
	(le plus favorable)	1	2	(le plus défavorable)
35. Présence d'animaux nuisibles Cafards, punaises de lit, rongeurs, termites, moustiques, insectes	Absence* de nuisibles + absence de voies d'accès ou gaines non hermétiques + absence de foyers potentiels (déchets stockés en proximité, gites larvaires, etc.) *constatée par l'évaluateur ou signalée par l'habitant	Absence de nuisibles mais présence de voies d'accès ou gaines non hermétiques + absence de foyers potentiels (déchets stockés en proximité, gites larvaires, etc.)	Absence de nuisibles mais présence de voies d'accès ou gaines non hermétiques + présence de foyers potentiels (déchets stockés en proximité, gites larvaires, etc.)	Présence avérée de nuisibles (traces, déjections, galeries, cadavres, nid) ou gêne ressentie importante

Accessibilité et circulation					
	(le plus favorable)	1	2	(le plus défavorable)	
36. Accessibilité au logement depuis l'extérieur	Logement accessible de plain-pied (sans marche) ou Logement en étage mais avec présence d'un ascenseur accessible sans marche, fonctionnel et de bonne dimension permettant le passage d'au moins un fauteuil roulant et présence d'une rampe d'accès à l'immeuble ou au perron de la maison le cas échéant	Logement de plain-pied mais absence d'une rampe d'accès à l'immeuble ou au perron de la maison le cas échéant ou Logement en étage et dont l'ascenseur fonctionnel ne permet pas le passage d'au moins un fauteuil roulant	Logement en étage et dont l'ascenseur est défaillant	Logement en étage sans ascenseur	

37. Circulation				
intérieure du logement + état des surfaces	Circulation très facile pour tout public dans les pièces et entre les pièces, sans risque de chute	Circulation potentiellement difficile pour certains publics ou dans certaines pièces uniquement, sols présentant un risque de chute potentiel ou pour certains publics	Circulation très difficile pour certains publics dans l'ensemble du logement, sols présentant un risque de chute	Circulation très difficile entre les pièces et dans chaque pièce, sols présentant un risque avéré de chute pour tout public
38. Accessibilité à				
l'intérieur du logement	Logement entièrement accessible à une personne à mobilité réduite	Logement globalement accessible, mais adaptable à moindre coût	Logement globalement accessible, mais adaptable à coûts élevés	Logement non accessible et non adaptable
39. Accès aux				
services de base Médecin, pharmacie, école,	Accès aux services de base à moins de 10 minutes*	Accès aux services de base entre 10 et 20 minutes	Accès aux services de base entre 20 et 30 minutes	Absence de services de base à moins de 30 minutes
service postal	*à pied, par transport public ou en voiture			

Alimentation				
	(le plus favorable)	1	2	(le plus défavorable)
40. Accès à une alimentation diversifiée à proximité	Point d'accès à des fruits et légumes frais à moins de 5 minutes* ou auto- production *à pied, par transport public ou en voiture	Point d'accès à des fruits et légumes frais à moins de 10 minutes	Absence de point d'accès à des fruits et légumes frais à moins de 10 minutes	Absence de point d'accès à des fruits et légumes frais à moins de 10 minutes + présence unique de restauration rapide ou de produits prêts à consommer de mauvaise qualité nutritionnelle (biscuits et sandwichs industriels, barquettes à réchauffer, chips, sodas)

Vue extérieure				
	(le plus favorable)	1	2	(le plus défavorable)
41. Vue sur l'extérieur	Vue sur un espace naturel	Vis-à-vis dans au moins une pièce de vie ou Vue dégagée, sans vue sur un espace naturel	Vis-à-vis dans toutes les pièces ou absence de visibilité sur l'extérieur dans la pièce principale	Vis-à-vis dans toutes les pièces et absence de visibilité sur l'extérieur dans la pièce principale

Environnement favorable à l'activité physique et au réseau social					
	(le plus favorable)	1	2	(le plus défavorable)	
42. Espaces verts	Présence d'espaces verts importants accessibles à moins de 5 minutes à pied	Petits espaces verts accessibles à moins de 5 minutes à pied	Espaces verts accessibles entre 5 et 10 minutes à pied	Absence d'espaces verts accessibles à moins de 10 minutes à pied	
43. Espaces récréatifs ou sportifs, espaces partagés Cafés, esplanades, salles de sports, aires de jeux	Espaces importants accessibles à moins de 10 minutes à pied adaptés pour tout public (âge notamment)	Petits espaces accessibles à moins de 10 minutes à pied mais adaptés à certains publics uniquement	Présence d'espaces éloignés (à plus de 10 minutes à pied), peu accessibles	Absence d'espaces accessibles	
44. Activités culturelles et animations Médiathèque, cinéma, théâtre, fête de quartier, événements musicaux, journée du livre	Présence d'activités culturelles et animations accessibles à moins de 10 minutes* adaptées pour tout public (âge et prix) * par transport public ou en voiture	Présence d'activités culturelles et animations accessibles à moins de 10 minutes mais adaptées à certains publics uniquement	Présence d'activités culturelles et animations accessibles à plus de 10 minutes, limitées en choix	Absence d'activités culturelles et d'animation	
45. Voies cyclables	Présence de routes sécurisées ou Présence de pistes cyclables en site propre sur une longue distance (permettant le recours à ce mode de transport pour un long trajet), à proximité du logement	Présence de pistes cyclables en site propre mais limitées en distance, à proximité du logement	Présence de pistes cyclables en site partagé, à proximité du logement	Absence de routes sécurisées ou Absence de pistes cyclables à proximité du logement	

46. Voies piétonnes				
	Présence de voies piétonnes sécurisées, délimitées des autres modes de transports doux, et accessibles à tout public (avec bancs pour se reposer sur le parcours, une largeur suffisante pour le passage d'une personne à mobilité réduite, un revêtement de qualité)	Présence de voies piétonnes sécurisées mais encombrées ne permettant pas un usage sûr pour tous les publics	Présence de voies piétonnes peu ou non sécurisées (non-séparation avec la chaussée par exemple), mal délimitées avec les autres modes de transports doux et non adaptées à certains publics	Absence de voies piétonnes

Les variables surlignées en gris correspondent aux variables dont la note peut être dégradée dans le cas où les occupants présentent des facteurs de vulnérabilité (voir annexe d'aide au remplissage de la grille)

Tableau récapitulatif des scores par thématique

Thématique	Score
Protection physique	
Électricité	
Eaux	
Installations sanitaires	
Conditions thermiques	
Plomb et dimension des pièces	
Déchets	
Air intérieur	
Exposition aux nuisances environnementales dans l'air et les sols	
Bruit	
Éclairage	
Nuisibles	
Accessibilité et circulation	
Alimentation	
Vue extérieure	
Environnement favorable à la santé, à l'activité physique et au réseau social	
Score global du logement	